

Direction Générale des Services
GB/TM/MNA/KB

DÉCISION MUNICIPALE N°2023149

Convention de partenariat pour une mission d'accompagnement en vue de la réalisation d'un pôle d'échange multimodal sur la Commune du Lavandou

-
CAUE-VAR

Le Maire de la Commune du Lavandou

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 4 août 2020 par laquelle le conseil municipal a délégué à son Maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précité, et notamment « *de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

Considérant qu'il convient de conclure une convention de partenariat avec le CAUE-VAR pour la mission d'accompagnement en vue de la réalisation d'un pôle d'échange multimodal sur la Commune du Lavandou,

DECIDE

Article 1 : Une convention de partenariat sera conclue avec le CAUE-VAR, représentée par Monsieur Marc LAURIOL, en sa qualité de Président, sise 26 Place Vincent Raspail – 83000 TOULON, pour une mission d'accompagnement en vue de la réalisation d'un pôle d'échange multimodal sur la Commune du Lavandou.

Article 2 : Elle est conclue pour la durée de la mission confiée par la Commune au CAUE-VAR.

Article 3 : Une contribution financière forfaitaire au fonctionnement général du CAUE-VAR sera versée par la Commune dont le montant s'élève à la somme de 5 500.00 € (non soumis à la TVA).

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 5 : Cette décision sera inscrite au registre des décisions municipales.

Fait au Lavandou, le 19 octobre 2023

Le Maire
Gil Bernardi

